

Séance ordinaire du 22 septembre 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-deux septembre deux mille vingt à neuf heures quatorze, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur du Bureau de la mairie, Geneviève Côté, directrice adjointe et attachée de presse du Bureau de la mairie, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie, Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), Nathalie Labrecque, gestionnaire de projets corporatifs (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2020-08-96

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 22 septembre 2020.

CE-2020-08-97

Approbation du procès-verbal des séances des 14 et 15 septembre 2020

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 14 et 15 septembre 2020.

CE-2020-08-98

Installation et enlèvement de panneaux d'arrêt, Règlement modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et Règlement modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre

[Document d'aide à la décision GEN-2020-085](#)

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 607° sur la rue Saint-Georges, à l'intersection de la rue J.-A.-Vallée, en direction nord et sud ;
- 608° sur la rue John-A.-Scott, à l'intersection de la bretelle d'accès à l'autoroute Robert-Cliche, en direction nord ;

et de décréter l'enlèvement d'un panneau d'arrêt à l'endroit suivant :

- 23° sur la rue Saint-Georges, à l'intersection du carré F.-X.-Lemieux, en direction nord et sud.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-085. Ce règlement a pour objet de modifier les interdictions de virage à droite aux feux rouges à certaines intersections de la route du Président-Kennedy;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues des Carrières, du Convoi, de l'Aiguillage, des Chutes-de-la-Chaudière et de Lauzon;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur une partie de la rue de Coutances.

CE-2020-08-99

Installation de panneaux d'arrêt, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny, Règlement modifiant le Règlement numéro RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit et Règlement modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision GEN-2020-089](#)

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 609° sur la rue du Général-Vanier, à l'intersection de la rue Pierre-Bouchard, en direction nord;
- 610° sur la rue Colette, à l'intersection de la rue Charles-Rodrigue, en direction sud;
- 611° sur la rue De Ségur, à l'intersection nord de la rue Lamartine, en direction est;
- 612° sur la rue De Ségur, à l'intersection sud de la rue Lamartine, en direction est;
- 613° sur la rue Lamartine, à l'intersection de la rue Charles-Rodrigue, en direction sud.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-089. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues des Chutes-de-la-Chaudière, Saindon, Omer-Poirier et Napoléon ainsi que sur la rue des Bécassines;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny, tel qu'il est annexé cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de supprimer des limitations au stationnement dans les rues de l'Alouette et des Bécassines, dans le secteur Charny;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit, tel qu'il est annexé cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet d'interdire le virage à droite aux feux rouges à certaines approches de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et la rue de Saint-Romuald et de l'intersection de l'avenue Taniata et du Complexe Santé Taniata;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon, tel qu'il est annexé cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de fixer la limite de vitesse à 70 km/h sur la route Saint-André.

CE-2020-09-01

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation du 25 juin 2020

Document d'aide à la décision INC-2020-011

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation tenue le 28 août 2020, est déposé, à titre d'information.

CE-2020-09-02**Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux**[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2020-017-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2020-017-R-1. Ce règlement a pour objet de réglementer les parcs canins sur le territoire de la ville.

CE-2020-09-03**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage logement additionnel dans une habitation bifamiliale isolée et précisions diverses)**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-068](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-068.

Ce règlement a pour objet de :

- ajouter un usage conditionnel, soit un logement additionnel dans une habitation bifamiliale isolée dans les zones permettant la classe H4 habitation bifamiliale isolée comprise en tout ou en majeure partie dans un corridor de 400 m de l'axe structurant de type 1, soit à l'intérieur des zones H0328, H0336, H0338, H0342, H0343, H1007, H1116, H1127, H1130, H1141, H1144, M1145, H1146, H1147, H1148, H1162, H1163, H1164, M1165, H1166, H1232, H1234, M1236, H1237, H1309, H1310, H1317, H2003, M2008, H2016, H2042, H2044, M2045, H2047, H2055, H2058, H2065, H2066, H2073, H2075, H2087, H2090, H2092, H2093, H2112, H2116, H2120, H2122, H2154, H2155, H2159, H2518, M2619, H2643, H2646 et H2653 et ajouter les critères d'évaluation afférents;
- remplacer les critères d'évaluation relatifs aux usages conditionnels pouvant être autorisés, soit les usages « P100 (garde d'enfants) », « P103 (éducation primaire) », « sentier voué aux déplacements motorisés (motoneiges, VTT ou autres véhicules de même nature) », « antennes de télécommunication » et « logement additionnel dans une habitation unifamiliale isolée »;
- ajouter des dispositions relatives au délai de validité de la résolution accordant le droit d'exercer un usage conditionnel ainsi qu'à l'extinction de ce droit en cas d'abandon, de cessation ou d'interruption de l'usage autorisé.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à *l'Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020*.

CE-2020-09-04**Aide financière à Les Créations Pyro pour le projet de *Feux du Nouvel An***
[Document d'aide à la décision DEV-2020-103](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 48 000 \$ à Les Créations Pyro pour son projet de *Feux du Nouvel An*, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2020-09-05**Modification de la résolution CE-2020-06-73 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement de la rue d'Anticosti et l'ouverture de la rue des Grands-Jardins (secteur Saint-Romuald), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 11670565 Canada inc., acquisition des lots 6 336 716 et autres du cadastre du Québec, des servitudes pour des cercles de virage temporaire sur les lots 6 336 707 et autres de ce cadastre, d'une servitude de non construction sur les lots 6 336 700 et autres de ce cadastre, du lot 6 336 712 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, financement afférent, confirmation relative à l'utilisation de lots et engagement envers le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques »**

[Document d'aide à la décision BP-2020-018](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2020-06-73 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement de la rue d'Anticosti et l'ouverture de la rue des Grands-Jardins (secteur Saint-Romuald), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 11670565 Canada inc., acquisition des lots 6 336 716 et autres du cadastre du Québec, des servitudes pour des cercles de virage temporaire sur les lots 6 336 707 et autres de ce cadastre, d'une servitude de non construction sur les lots 6 336 700 et autres de ce cadastre, du lot 6 336 712 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, financement afférent, confirmation relative à l'utilisation de lots et engagement envers le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques » par le remplacement, au troisième paragraphe du premier alinéa, du montant de « 325 400 \$ » par le montant de « 325 500 \$ ».

CE-2020-09-06**Attribution de contrat pour la fourniture et le remplacement des modules lamellaires des décanteurs de l'usine de production d'eau potable du secteur Charny et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2020-129](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et le remplacement des modules lamellaires des décanteurs de l'usine de production d'eau potable du secteur Charny (appel d'offres 2020-50-64), à Turcotte (1989) inc., au prix de 177 510,00 \$ avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter les travaux.

CE-2020-09-07**Attribution du contrat pour la fourniture du service de déneigement des**

aires de stationnement

[Document d'aide à la décision APP-2020-130-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture du service de déneigement des aires de stationnement (appel d'offres 2020-50-66), à Les entreprises MRA paysagistes inc., aux prix estimés de 372 283,35 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot A, et de 291 242,15 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot B, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-09-08**Attribution du contrat pour le remplacement de cinq unités de climatisation (996, rue de la Concorde)**

[Document d'aide à la décision APP-2020-132](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour le remplacement de cinq unités de climatisation (996 de la Concorde) (appel d'offres 2020-50-61), à Constructions Jacques Dubois & fils inc., au prix de 232 000,00 \$ avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-09-09**Attribution du contrat pour le réaménagement de la rue Concorde, à l'est de la rue Ernest-Lacasse, décret de travaux et financement afférent**

[Document d'aide à la décision APP-2020-135](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour le réaménagement de la rue Concorde, à l'est de la rue Ernest-Lacasse (appel d'offres 2020-50-71), à Construction B.M.L., division de Sintra inc., pour une dépense estimée à 1 090 000,00 \$ avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter les travaux.

Il est également résolu de financer la dépense additionnelle relative à ce contrat au montant maximal de 500 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2020-09-10**Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglçage) pour la saison 2020-2021**

[Document d'aide à la décision APP-2020-136](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats pour la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglçage) pour la saison 2020-2021 (appel d'offres de la Ville de Québec numéro 73620), à Compass minerals Canada corp., de la façon suivante :

- pour le lot 8, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 303 160,00 \$ avant TPS et TVQ;
- pour le lot 9, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 378 950,00 \$ avant TPS et TVQ;
- pour le lot 10, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense

estimée à 530 530,00 \$ avant TPS et TVQ.

conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-09-11

Modification de la résolution CV-2019-08-62 « Attribution du contrat pour la location ou l'achat d'une chargeuse articulée sur roues »

[Document d'aide à la décision APP-2020-139](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2019-08-62 « Attribution du contrat pour la location ou l'achat d'une chargeuse articulée sur roues » par le remplacement de l'alinéa par les alinéas suivants :

« D'attribuer le contrat pour la location ou l'achat d'une chargeuse articulée sur roues (appel d'offres 2019-50-106), à Brandt Tractor Ltd, pour lequel les paiements de location se font au bailleur Société de financement d'équipement (Wells Fargo Wells Fargo Equipment Finance Company), au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 236 397,00 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq années, conformément au devis et à sa soumission.

De désigner le chef du Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser à signer tout document requis par l'adjudicataire et le bailleur, afin de débiter le contrat de location. »

CE-2020-09-12

Attribution du contrat pour l'amélioration de l'émissaire des étangs aérés (arrondissement de Desjardins, phase 1) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2020-140](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'amélioration de l'émissaire des étangs aérés (arrondissement de Desjardins, phase 1) (appel d'offres 2020-50-62), à Entreprises GNP inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 2 272 274,00\$ avant TPS et TVQ, conformément à sa soumission, et au devis, et de décréter les travaux.

CE-2020-09-13

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 40.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
